63e Année. — N° 360
Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET REDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem.	3m.	6mois	1an
Nord & limit.	12.00	22.00	45.00
France, Belg.	13.00	24.00	48.00
Union post.	16.00	31.20	62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1139 ; Inter. 24. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

63e Année. — N° 360
SAMEDI 25 DECEMBRE 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

Chronique de Noël

[illegible] à tomber. Il n'était pourtant pas bien tard, mais ce triste 24 décembre avait été particulièrement sombre. Dans le village, des clartés de plus en plus [illegible] venaient percer de leur halo vacillant le brouillard épais à « couper au couteau ». Seule la chaumière du père Marec restait plongée dans l'obscurité la plus complète. Accroupi devant l'âtre où se consumaient quelques sarments, le vieux (comme on l'appelait) semblait profondément réfléchir. Dans l'ombre envahissante, son profil [illegible], sculptural, sur la lumière du foyer et sa face aux traits accentués rappelait ces gargouilles moyenâgeuses, que l'on aperçoit encore le long de nos cathédrales.

D'une main, il attisait les brandons faiblissant, de l'autre, il fourrageait nerveusement dans une crinière encore abondante quoique neigeuse. Le regard rivé à la flamme, il semblait en proie à d'obsédantes réflexions (de temps à autre un soupir soulevait sa poitrine d'hercule tandis qu'une crispation passagère accentuait encore les rides de sa face labourée). Chacun dans le village connaissait la source de son chagrin; jusqu'à quelques mois de là il vivait heureux en compagnie de sa fille Annaik qu'il aimait passionnément. Cette dernière, d'ailleurs, semblait partager la joie paternelle. Elle avait su borner ses ambitions et nul palais enchanteur n'aurait valu pour elle cette chaumière bretonne aux murs de torchis. Il lui paraissait que loin du murmure de la mer et du battement régulier de la vieille horloge la vie devait s'arrêter.

Le vieux, aussi égoïste qu'avare, se félicitait de trouver chez sa fille des dispositions aussi casanières. Il se voyait terminant sa carrière de pêcheur entouré de soins attentifs et de précautions délicates. Elevé à la dure, moussaillon dès sa treizième année, il comptait achever ses jours face à la mer, près de sa fille. Quoique très peu observateur lorsqu'il s'agissait de sentiments, il fut bien forcé, certain jour, de remarquer qu'Annaik pâlissait, que la chanson jadis si souvent fredonnée expirait maintenant sur ses lèvres, que ses yeux rieurs d'antan étaient fréquemment voilés de pleurs contenus. Il mit d'abord cela sur le compte de la santé et doubla le nombre de leurs promenades sur les roches escarpées du rivage. Il alla même jusqu'à lui faire boire du vin à tous les repas; rien n'y fit. Il entrevit alors confusément, une cause qui le combla d'effroi égoïste, si sa fille allait ne pas être heureuse, si elle allait songer à le quitter? Il tremblait à cette perspective et avec une opiniâtreté de breton lésé dans ses intérêts, il murmurait « jamais! »

Pressée de questions, Annaik avoua, un jour, qu'en effet elle aimait Alain Le Goffic, le pêcheur de Concarneau.

Elle l'avait connu au marché, là-bas, il lui avait parlé, ils s'étaient compris. Habituée au [illegible], elle avait été charmée par son sentimentalisme délicat.

Elle l'aimait éperdûment et tout lui paraissait fade loin des yeux mélancoliquement bleus d'Alain le sardinier. Le vieux, atterré, lui reprocha amèrement de vouloir l'abandonner. Annaik voulut lui démontrer qu'il aurait, au contraire, deux enfants pour l'aimer.

Il s'obstina. Il alla jusqu'à englober le malheureux Alain dans son courroux; sa fille, la plus jolie de la contrée, s'amouracher d'un pêcheur sans le sou. C'était sa mort qu'ils voulaient, mais il avait la carcasse solide et saurait bien les empêcher de mettre leur complot à exécution. Sa fureur était proportionnelle au chagrin croissant de la malheureuse enfant. Le foyer tranquille devenait un enfer. Un jour, hors de lui, il avait dit avec un rire atroce : « Tu préfères ton Alain à moi? va le rejoindre ma fille, et surtout ne remets jamais les pieds ici... Ah! vous voulez me tuer! je vous maudis tous deux, assassins que vous êtes! » Inondée de larmes elle était partie, ployée sous le geste inhumain de la malédiction paternelle. Ils ne s'étaient pas revus depuis ce jour. Elle était mariée à Alain.

Ce soir, tandis que les bûches lentement se consumaient, le vieux se rappelait tout cela. Un malaise qui, généralement, faisait place à une fureur croissante, le prenait à ce souvenir. Il était là, seul en cette nuit de Noël, abandonné de tous. Personne dans le hameau n'avait voulu le plaindre. Hautain dans sa décision farouche, il ne regardait plus personne « étant assez grand, disait-il, pour se suffire à lui-même ».

La nuit était venue depuis longtemps déjà. La neige tombait en flocons serrés, zébrant de points lumineux l'horizon enténébré. Au loin une cloche tintait, appelant aux fidèles qu'en une nuit semblable le Sauveur était né. Le vieux se leva. Il n'aurait pour rien au monde manqué sa communion de minuit. S'étant revêtu d'une ample pèlerine, il prit son bâton, alluma sa lanterne à la flamme mourante puis sortit. Trébuchant, tâtonnant, il s'achemina vers l'Eglise Sainte-Anne, dont le clocher effilé se profilait comme un doigt sur la lumière tremblotante du phare tout proche.

Le Saint-Sacrifice était commencé, des voix argentines reprenaient en chœur : « Il est né le divin Enfant ».

L'orgue modulait des sons célestes qui ondulaient sur la foule agenouillée pour aller se fondre avec la prière de l'officiant. Des cierges nombreux scintillaient, entourant d'une auréole vacillante l'humble crèche du Sauveur.

Le vieux était entré, saisi par la paix bienfaisante du lieu. Pourquoi se trouvait-il seul ici? N'était-ce pas un peu de sa faute si sa fille n'était pas là à ses côtés? Il voulut chasser cette pensée qui le hantait à présent. Bien qu'il s'appliquât à chanter le « Gloria », sa solitude lui revenait sans cesse en tête. L'office continuait.

Les hymnes d'allégresse aux paroles d'une impressionnante sincérité, montaient suaves vers le Créateur, escortées des volutes bleuâtres d'un nuage d'encens.

Un enfant de chœur préparait la Sainte Table. La foule recueillie des Bretons à la foi ardente se mit à s'acheminer; le vieux, de plus en plus ému, lentement suivait vers le lieu du divin Banquet.

Certes il avait eu tort, son égoïsme l'avait aveuglé, deux grosses larmes coulaient sur sa face tannée. Un repentir sincère le secouait. « Domine non sum dignus... » disait le prêtre « Pardon, mon Dieu, pardon, murmura-t-il! » Ah! comme il regrettait amèrement de ne l'avoir près de lui. Il s'agenouilla haletant d'angoisse. « Corpus Domini... » Le prêtre était devant lui élevant la Sainte Hostie. Il redressa la tête. Il lui sembla alors que, lumineux sur la blancheur immaculée du divin Aliment, le Christ d'un geste miséricordieux lui désignait quelqu'un. Il tourna la tête, troublé, près de lui, agenouillée, Annaik communiait. Chancelant il se releva; sa fille le regardait. Leurs yeux se rencontrèrent, et tandis que les chants se répercutaient joyeux, que les cierges frémissants se paraient d'un éclat plus intense, ils se jetèrent tremblants dans les bras l'un de l'autre; [illegible] des fidèles émus put voir que du fond de sa crèche l'Enfant Jésus leur souriait...

Pierre NIX.

INFORMATIONS

La promotion spéciale de la Légion d'honneur

On sait que les dispositions de la loi du 15 juin 1920, instituant une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, ont été récemment prorogées de six mois.

En vue de réparer des oublis ou des omissions, des propositions pourront encore être établies en faveur des officiers ou des hommes de troupes de l'armée active. Elles devront parvenir, au plus tard, le 31 janvier 1921, au Ministère de la Guerre.

Les inscriptions au registre du commerce

M. Robert David a fait inscrire à l'ordre du jour de la Chambre, la proposition de loi de M. André Paisant et de plusieurs de ses collègues, pour proroger le délai d'inscription des commerçants sur les registres du commerce.

L'égalité fiscale et la vie chère

La Fédération des Commerçants et Industriels mobilisés a tenu, le 20 décembre, une fort importante réunion, Salle des Sociétés Savantes, 6, rue Danton, à Paris, au sujet de la crise économique actuelle et de la situation des démobilisés.

Après avoir entendu le rapport moral de la Fédération, puis des discours de M. René Lefebvre, député du Nord, sur la «Coopération Commerciale», et de M. Chaulin-Servinière, ancien député, sur « la Situation Economique », un ordre du jour demandant l'égalité fiscale et la fin de la vie chère, dont l'Etat doit donner l'exemple, a été voté.

Un vol de 250.000 francs de bijoux

Paris, 24 décembre. — Un Américain du Sud, habitant Buenos-Ayres, M. Arthur Massey, 21 ans, a signalé la disparition d'un collier et d'une paire de boucles d'oreille d'une valeur de 250.000 francs, qu'il avait placés dans la chambre qu'il habite dans un hôtel parisien.

L'Amérique nous envoie 12 millions de sauvageons de sapins

Paris, 24 décembre. — On mande de Washington à la « Chicago Tribune », 22 décembre : 12 millions de sauvageons de sapins ont été expédiés aujourd'hui en France, en Grande-Bretagne et en Belgique, pour le reboisement de ces pays, dont les forêts ont été, en grande partie, dévastées par la guerre.

La santé de l'ex-kaiserin

Paris, 24 décembre. — Une dépêche de Berlin enregistre, la nuit dernière, le bruit de la mort de l'ex-kaiserin.

Au Ministère des Affaires étrangères, hier soir, on a déclaré n'avoir reçu aucune confirmation de cette nouvelle.

Manifestations communistes en Allemagne

Copenhague, 24 décembre. — On dit que des manifestations communistes se sont produites dans toute l'Allemagne. Aux meetings de Berlin, les orateurs ont réclamé dans les termes les plus violents, le payement immédiat de 1.000 marks à chaque chômeur, ainsi que l'exemption de frais de loyer, d'éclairage et de chauffage, et enfin une augmentation de 100 0/0 des secours accordés jusqu'ici.

CHOSES & AUTRES

Pangermanisme transparent.

Un quincaillier parisien recevait dernièrement une lettre de la manufacture allemande de quincaillerie Schleier frères, de Hagen (Westphalie).

Banale lettre d'offres de services, à laquelle notre quincaillier n'eût pas même fait attention, si, au milieu de la page, il n'avait lu ces mots, qui n'avaient rien à voir avec une proposition commerciale : « Nous sommes là! »

Intrigué, il tourna et retourna la feuille de papier entre ses doigts, et remarqua que la petite phrase, insolite et insolente, soulignait le dessin d'un avion, nettement visible par transparence.

C'est peu de chose, mais n'est-ce point une preuve de plus que tout Allemand met dans l'aviation son espoir de revanche?

⁂

La vraie noblesse des attitudes et de la physionomie vient des hauteurs où le cœur est placé. — D. B.

⁂

Il est beau de visage, d'attitude, de manières, celui qui est absorbé par des choses qu'il croit réellement supérieures à lui-même. — Emerson.

⁂

C'est la résistance aux obstacles qui fait la force des caractères. — D. B.

Le Désarmement de l'Allemagne

Nouvelles découvertes de dépôts d'armes

Bytom, 24 décembre. — La Commission interalliée chargée de rechercher des dépôts d'armes dissimulés parmi les organisations pangermanistes, vient d'en découvrir deux à la fois, un à l'usine Talma, près de Swientochlwice, et l'autre dans une cave de Chlodmice. On a trouvé des mitrailleuses, des brownings, des fusils et des munitions.

LES QUOTIDIENNES

L'ALLEMAGNE N'EST PAS DESARMEE

On le savait déjà, mais M. André Lefèvre l'a rappelé avec force, et l'autorité de sa parole sincère a fait une grande impression sur la Chambre et sur le pays.

L'Allemagne n'est pas désarmée; elle dissimule ses forces militaires réelles; elle cache son matériel; elle camoufle de buts vaguement humanitaires ses organisations purement militaires.

Demain, si on n'y prend garde, elle donnera la main à la Russie bolcheviste pour recommencer, soutenue par le communisme organisé, l'invasion de ses voisins.

Vaincue par les Alliés, l'Allemagne n'avoue pas sa défaite; elle refuse ouvertement de respecter les clauses du traité de Versailles signé par ses représentants; elle permet à ses hommes d'Etat de prononcer des discours insolents, de lancer aux vainqueurs de véritables défis.

Le danger allemand, compliqué du danger russe, existe. Le nier serait nier l'évidence.

Que faire? La guerre? L'ancien ministre ne dit pas cela. Au contraire, il veut éviter la guerre, et pour y arriver mettre en pratique le conseil ancien : se préparer à toutes les éventualités pour assurer la paix.

Et s'il a quitté le gouvernement, c'est justement, a-t-il déclaré, qu'on avait l'air de lui marchander les crédits nécessaires pour conserver à l'armée sa force et sa valeur.

Le général de Castelnau est intervenu dans le débat pour demander au gouvernement d'ouvrir les yeux des Alliés sur la conduite de l'Allemagne. La paix, a-t-il dit, ne peut être assurée que par l'entente complète, étroite, de tous ceux qui ont intérêt à exiger des Allemands le respect du traité.

A l'heure où j'écris ces lignes, je ne sais pas encore le sens de la réponse du président du Conseil à MM. Lefèvre et de Castelnau.

Le pays attend avec anxiété qu'on lui dise franchement la vérité sur une question dont dépend la tranquillité du monde.

Maurice Auber.

M. PAUL CAMBON a quitté Londres

Les conseils de l'ancien ambassadeur

Interviewé à Londres, avant son départ, M. P. Cambon a donné des conseils pour l'avenir.

Il faut, a dit le grand ambassadeur, que chacun, dans sa voie, continue à travailler pour resserrer les liens qui unissent la France et l'Angleterre. Ces liens sont solides et le diplomate

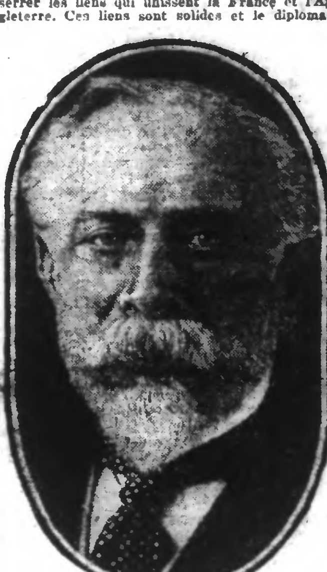

M. PAUL CAMBON

les croit impérissables. Si le ciel de l'entente cordiale a semblé parfois obscurci de nuages, ce fut surtout le résultat d'un manque de procédés.

M. Paul Cambon ne veut pas discuter si une entente ou une alliance serait profitable. Il dit qu'elle nous est indispensable, et les Anglais savent fort bien qu'ils y trouveront eux aussi leur intérêt. Ils feront des affaires et gagneront de l'argent, dit-on, mais pourquoi pas nous aussi?

M. P. Cambon estime que les attaques contre M. Lloyd George constituent une erreur de méthode.

Si l'on espérait, dit-il, en agissant ainsi, abattre M. Lloyd George, on s'est lourdement trompé. Sa position s'en est, au contraire, trouvée affermie. Mais lui a été très affecté de ces attaques qu'il jugeait imméritées.

Le correspondant du « Journal » ayant demandé à l'ambassadeur si nous pourrions toujours compter sur l'Angleterre en cas de guerre, M. P. Cambon a répondu :

Ce serait une question d'espèce, mais, enfin, s'il y a des gens qui sont contre cet accord, et je ne vois pas bien quelle alternative ils peuvent proposer — pas une entente avec l'Allemagne, j'imagine. — se demandent-ils comment, sans l'aide de l'Angleterre, la guerre se serait terminée?

Cela, il ne faudrait pourtant pas l'oublier.

Pour moi, je ne crois guère aux institutions, ni aux constitutions, ni à beaucoup de ce qui est imprimé dans un livre ou dans un traité. Je crois aux hommes, et c'est pourquoi, je suis heureux d'emporter avec moi la ferme impression que la masse du peuple britannique est, depuis la guerre, plus amie avec la France et plus sympathique à tout ce qui est français.

AVANT LE CONGRÈS DE TOURS

VERS LA SCISSION SOCIALISTE

C'est samedi, jour de Noël, que s'ouvre à Tours le congrès annuel du parti socialiste.

La cohabitation apparaît désormais impossible entre des gens qui n'ont plus rien de commun sinon l'étiquette, car c'est tout un monde qui sépare les conceptions réformistes de M. Paul-Boncour, par exemple, et les théories extrémistes professées par MM. Cachin et Rappoport.

Si la scission qu'on prévoit s'accomplit, elle marquera pour le socialisme français la fin d'une unité précaire péniblement forgée en 1904 entre les fractions rivales, guesdistes, jauressistes, allemanistes, etc.

La disparition de Jaurès devait faire renaître les jalousies et les divisions qui existaient à l'état latent entre « révolutionnaires » et « réformistes », baptisés durant la guerre « minoritaires et majoritaires », puis devenus « communistes » et « social-traîtres » pour sacrifier à la mode bolcheviste.

La dictature du prolétariat se réduit pour l'instant à une lutte entre extrémistes pour savoir qui exercera la dictature au sein du nouveau parti.

Seront-ce les « purs » MM. Loriot et Souvarine, actuellement détenus à la Santé, et pour lesquels M. Longuet et ses amis sont nettement « indésirables »? Seront-ce les « ralliés », MM. Cachin et Frossard, qui vont s'efforcer au contraire de maintenir dans le parti, revu et corrigé par Moscou, les longuettistes et les centristes?

Ce n'est pas le moins important des problèmes qui se posera au congrès de Tours, car sa solution déterminera le point où se fera la scission.

Pour les « résistants » groupés autour de MM. Paul-Boncour, Blum et Renaudel, aucun doute possible, ils ne vont pas à Moscou; leur comité l'a formellement déclaré, et ils paraissent devoir entraîner derrière eux la presque totalité du groupe socialiste parlementaire qui a vu son action condamnée en termes méprisants par les adeptes du bolchevisme.

Que feront les « reconstructeurs » et M. Jean Longuet qui hésitent entre l'avoine réformiste et le picotin bolcheviste?

LA QUESTION DES RÉPARATIONS

Paris, 24 décembre. — Une personnalité éminente qui prit la part la plus active aux premiers travaux de la Conférence de Bruxelles, a donné, sur cette Conférence, quelques précisions.

Cette personnalité a déclaré qu'il ne convenait pas d'accueillir avec scepticisme les résultats de la Conférence, mais qu'en réalité, la question des réparations est bien près de recevoir une solution satisfaisante.

L'accord des Alliés a fortement impressionné les Allemands.

A LA CHAMBRE

La Défense nationale

Le colonel Fabry continue son discours. — Importantes déclarations du ministre de la Guerre. — Discours du Président du Conseil. — M. André Lefèvre réplique.

VOTE des DOUZIÈMES PROVISOIRES POUR JANVIER & FÉVRIER 1921

SEANCE DU MATIN

Paris, 24 décembre. — On continue la discussion des affaires sur l'Algérie.

L'ADMINISTRATION DE L'ALGERIE

M. Abel, gouverneur général de l'Algérie, affirme que la situation actuelle de l'Algérie a été très exagérée. Le principal facteur de la mauvaise situation économique est la sécheresse exceptionnelle qui a sévi pendant deux années et a considérablement éprouvé les troupeaux et les récoltes.

Beaucoup de décès signalés comme dûs à la famine, l'ont été en réalité à la variole.

Le gouverneur indique ensuite les mesures de police qui ont été prises pour rétablir la sécurité, puis la séance est levée à 12 h. 25.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Lefebvre du Prey, devant un petit nombre de députés. MM. Leygues, François-Marsal, sont au banc du Gouvernement.

La Chambre adopte le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement agricole. Elle adopte le projet de loi concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses administratives du Sénat.

Les Douzièmes provisoires

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de douzièmes.

LE COLONEL FABRY CONTINUE SON DISCOURS

Le colonel Fabry continue le discours qu'il a commencé hier. La Chambre est aussi calme et clairsemée qu'elle était hier nombreuse et nerveuse.

Le colonel Fabry. — Il est sans doute regrettable que la Chambre ne soit pas encore en présence du budget définitif de l'armée réorganisée. L'Allemagne s'efforce évidemment de conserver sa force militaire et de reconstruire ses avions. Nous, nous voulons que le traité de paix soit exécuté. Nous voulons être à tout moment capables d'imposer la paix. Le problème posé hier est de savoir calculer l'effort nécessaire et d'éviter l'effort inutile.

M. Fabry. — La mobilisation et la concentration d'une armée allemande seraient choses longues et difficiles entre l'Elbe et la Weser, en face de l'armée du Rhin maintenue sur l'effectif du pied de guerre.

La mobilisation française serait au contraire rapide et complète. Le véritable danger est à l'usine et au laboratoire allemands que nous devons contrôler. Je m'associe de tout cœur aux paroles de M. Lefèvre sur la nécessité de ne pas cesser ce contrôle.

Importantes déclarations du ministre de la Guerre

M. Raiberti, ministre de la Guerre, monte à la tribune. Il rend hommage à la clarté de l'exposé courageux de M. Fabry et à la sincérité et au talent de M. André Lefèvre. (Applaudissements.)

Le pays consentira tous les sacrifices nécessaires, mais il ne faut pas lui demander des sacrifices inutiles. Profitons de nos avantages diplomatiques. Soyons prêts, mais soyons-le en donnant l'impression que c'est pour maintenir la paix. (Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

M. Raiberti. — Je dois rectifier certaines affirmations que M. Lefèvre a apportées hier et qui seraient de nature à inquiéter à tort le pays.

M. Raiberti constate que chaque fois que la France a menacé l'Allemagne de l'occupation de la Ruhr, cette menace fut efficace. Le pays peut avoir toute confiance, toute sécurité.

M. Barthou. — Cette déclaration est en contradiction avec les déclarations apportées devant la Commission des Affaires extérieures. (Mouvements.) Il n'y a qu'un moyen d'être renseigné, c'est que le Gouvernement mette à la disposition des Commissions tous les documents.

M. Raiberti reprenant la parole suit le discours de M. André Lefèvre pour y répondre. Comme lui, il rend hommage au général Weygand et aux services qu'il a rendus à la Pologne. (Applaudissements.)

M. Raiberti. — La France se gardera comme le demande M. Lefèvre contre le danger qui vient de l'Est. Non seulement elle maintiendra sa puissance militaire pour faire face à ce danger, mais elle l'augmentera.

M. Lefèvre base son système sur des conditions militaires qui, avant la guerre étaient déjà surannées. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche et au centre. Vives protestations sur les autres bancs.)

Pendant quelques instants la Chambre est très émotionnée par l'attitude si nette que prend le nouveau ministre de la Guerre, en face de son prédécesseur assis au premier banc de l'hémicycle.

Des mots violents commencent à être échangés sur divers bancs.

M. Raiberti, avec autorité, continue son discours. Le calme se rétablit.

M. Raiberti. — Dans l'organisation nouvelle l'armée ne se sépare plus de la nation. (Vifs applaudissements.) L'armée active est toujours le noyau de la mobilisation de la nation armée. Mais l'armée active constitue une armée entière qui couvre la nation en cas de mobilisation. On a une force toujours prête à agir, rapide comme l'éclair. (Applaudissements.)

C'est ce système que le Conseil supérieur de la défense nationale a adopté.

M. A. Lefèvre. — Il ne faudrait pas jouer tout le temps du Conseil supérieur. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Raiberti. — Mais M. Lefèvre, il faut en jouer au contraire.

M. Lefèvre. — Avant le Conseil supérieur, auquel vous avez fait allusion, et que vous aviez fait convoquer, un autre Conseil supérieur m'avait donné raison. (Mouvement.)

M. Raiberti. — J'ai en effet demandé une nouvelle convocation du Conseil supérieur de la défense nationale pour lui soumettre la nouvelle organisation, parce que les circonstances avaient changé depuis la précédente convocation.

M. Lefèvre fait un geste de dénégation.

M. Raiberti, parlant devant une Chambre de plus en plus attentive et intéressée par cette controverse si grave, continue son discours. Le ministre de la Guerre expose que le nouveau système permettra une armée active comprenant un nombre de divisions complètement dotées d'un matériel moderne suffisant pour faire face à toutes les éventualités.

Les hommes de guerre qui ont conduit la France à la victoire, ont proclamé que la nouvelle organisation n'a rien de contraire à la sécurité nationale. M. Lefèvre a donné sa démission pour n'avoir pas à appliquer les décisions du Conseil supérieur de la défense nationale. Je suis venu au pouvoir, au contraire, pour appliquer ces décisions. Les membres de ce Conseil supérieur, le maréchal Foch et le maréchal Pétain, dont je salue au passage les noms glorieux, me servent de caution. Cette caution me suffit. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Georges Leygues serre chaleureusement les mains au ministre de la Guerre lorsqu'il descend de la tribune.

M. André Tardieu monte à la tribune pour commenter le traité.

LE GENERAL DE MAUD'HUY INTERVIENT

Mais le général de Maud'huy parlant de sa place, lance d'une voix forte de commandement cette observation : « Ce n'est pas une question de 100.000 hommes de plus ou de moins qui tiendra l'Allemagne en respect. Si l'Allemagne veut employer des moyens de guerre déloyaux, si elle s'avise de brûler dix maisons de Paris, nous en brûlerons 100 à Francfort, et 100 à Mayence. (Vifs applaudissements.) Voilà ce qu'il faut que l'Allemagne sache. C'est le seul moyen d'empêcher la guerre déloyale et barbare. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs.)

M. TARDIEU A LA TRIBUNE

M. Tardieu prenant alors la parole, lit les divers articles du traité de Versailles qui permettaient de désarmer l'Allemagne qui a livré 95 0/0 de ses canons et est réduite à un chiffre qui n'est pas dangereux.

M. André Lefèvre, contestant M. Tardieu, fait appel au témoignage du ministre de la Guerre.

M. Raiberti. — Les Allemands ont livré 38.895 canons, 4.000 sont en cours de livraison.

M. Tardieu. — Renonçons aux garnisons électorales. Ne renonçons à aucun des contrôles que nous devons exercer sur les fabrications allemandes. Fermeté et vigilance, la fermeté dans le calme, la vigilance dans la confiance. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

DISCOURS DE M. LEYGUES
PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Leygues monte à la tribune. Le Président du Conseil apporte une très grande ardeur à exposer à la Chambre la situation telle qu'il la voit.

M. Leygues. — M. Lefèvre, dans sa lettre de démission a écrit que nous différions d'avis sur le danger que l'Allemagne peut nous faire courir. Je persiste à penser que c'est le dépôt des lois militaires qui a amené sa démission. Il avait une conception qu'il avait exprimée dans un projet en mai 1920. Le Gouvernement lui demanda d'examiner ce projet dans un Conseil des ministres qui décida que la durée du service serait réduite à 18 mois, avec deux paliers de 2 ans.

Le Conseil de la défense nationale vota à l'unanimité, le même projet, et cependant M. André Lefèvre s'est séparé de nous. Pourquoi?

Personne ne conteste qu'il faille faire pression sur l'Allemagne pour l'exécution du traité. Je l'ai dit moi-même à la tribune, il y a quelques jours. Nous sommes tous de cet avis. L'Allemagne a des arrière-pensées. Elle n'exécute pas loyalement les clauses du traité. Personne ne le conteste. Mais ce qu'il s'agit de savoir, c'est si, malgré cette mauvaise volonté, l'Allemagne exécute le traité. (Vifs applaudissements.)

La France doit proportionner sa force militaire à la tâche à laquelle elle prévoit devoir faire face. (Applaudissements.) La France a été et reste une nation pacifique. Elle sait que son ennemi d'hier peut ne pas accepter le traité de paix et rechercher une revanche. Nous devons avoir les moyens d'imposer, par la force, s'il le faut, l'exécution du traité et de maîtriser toutes les tentatives d'agression. (Vifs applaudissements.) C'est le but de nos lois militaires. Réfléchissez. Nous ne sommes plus comme en 1914 menacés d'une attaque brusquée, nous sommes sur la rive gauche du Rhin tenant les têtes de pont. Les Allemands ne doivent pas entretenir un seul soldat dans la zone de protection. Et cela c'est pour toujours. Nous tenons les têtes de pont et nous devrons les abandonner dans quinze ans; si le traité de paix est exécuté, oui; non, si le traité n'est pas exécuté. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

M. Tardieu. — Non seulement ce que vous dites est exact, mais comme le traité franco-américain n'a pu entrer en vigueur, ni par conséquent le traité anglo-français, en vertu du dernier paragraphe de l'article 421, il n'y a pas de limitation à l'occupation de la rive gauche du Rhin. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

M. Leygues. — Je vous remercie. Vous voyez, messieurs, quels moyens sont à notre disposition. Alors, que penser des appréhensions de M. André Lefèvre. Elles sont basées sur des hypothèses. Si l'on croit que les garanties du traité de paix sont insuffisantes, il faut venir ici demander des garanties supplémentaires; si on juge les moyens de contrôle insuffisants, il faut en réclamer d'autres. Mais si on entend faire exécuter le traité, il ne faut pas qu'on tienne à cette France victorieuse qui n'entend pas maintenir dans le monde, un perpétuel état de guerre, des propos inutilement alarmistes. Le patriotisme le plus ardent doit se contenir et n'imposer au pays que les charges nécessaires. La France connaît sa force et elle est résolue à en user, si les nécessités s'en faisaient sentir. Mais la France qui a supporté la terrible épreuve de la guerre, de manière à provoquer l'admiration du monde, a peut-être encore surmonté plus magnifiquement les épreuves plus difficiles de la victoire. Pas une minute, elle ne s'est montée la tête, et pas un instant, son esprit n'a chancelé. Etre vainqueur sur les champs de bataille par la force des armes, ce n'est pas tout; il faut lutter aussi par la force spirituelle. (Tonnerre d'applaudissements à gauche et au centre.) La France ne se laissera pas arracher cette palme si belle! (Applaudissements répétés sur tous les bancs à gauche et au centre.)

De nombreuses voix à gauche et au centre : Affichage! Affichage!

M. Leygues. — Je suis très touché de cette demande. J'y vois une adhésion aux idées que j'ai exprimées. Cela me suffit. Je prie mes collègues de ne pas insister. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

REPONSE DE M. ANDRE LEFEVRE

M. André Lefèvre réplique au ministre de la Guerre et au Président du Conseil. La Chambre écoute encore avec une grande attention sa réponse. Il maintient que ce n'est pas la question de la réduction du service militaire qui a provoqué sa démission, parce qu'il avait obtenu tous les apaisements désirables. Ce qui nous divise, c'est que nous n'envisageons pas de la même manière la politique européenne. Nous n'avons pas les mêmes sentiments sur l'Allemagne.

M. Lefèvre. — J'ai été très peiné d'entendre le Président du Conseil dire que l'armée allemande serait réduite à 150.000 hommes, alors qu'il a dans son dossier un document qui énumère les diverses formations qui, sous des noms divers, portent à plus de 2.500.000 les hommes armés. (Applaudissements à droite.) Vous avez fait preuve, Monsieur le Président du Conseil, d'un admirable optimisme!

M. Lefèvre cite des statistiques sur les efforts faits par les usines allemandes et même autrichiennes, pour construire des avions commerciaux qui seraient facilement transformés en avions de guerre.

M. Flandin, sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique, intervient pour dire que le contrôle a permis de constater que les constructions n'étaient pas inquiétantes.

M. André Lefèvre. — Votre optimisme est magnifique. J'aimerais mieux penser votre discours que le mien, mais ne voyez-vous pas l'Allemagne hausser le ton? N'a-t-elle pas récemment refusé de livrer des canons lourds et n'a-t-elle pas eu l'insolence d'en appeler à la Conférence des ambassadeurs. Descendez dans votre conscience et faites que notre victoire si chèrement payée ne se change pas en désastre. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs.)

La clôture de la discussion générale est votée.

Le Président lit l'article premier des douzièmes. M. Charles Dumont lit son rapport, mais la discussion générale recommence avec un discours de M. Paul Laffont sur la politique que la France doit poursuivre dans le Levant.

M. Charles Dumont. — La Commission des Finances a émis un avis absolument conforme aux idées de M. Paul Laffont.

VOTE DES DOUZIEMES

La Chambre adopte par 511 voix contre 64 l'article premier qui est ainsi conçu : « Il est ouvert au ministère, au titre de l'exercice 1921, en vue de faire face aux dépenses du budget ordinaire, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 3.633.006.946 fr. et applicables aux mois de janvier et février 1921. »

La Chambre adopte à mains levées l'article 2 : 769.127.472 francs en vue de faire face aux dépenses du budget extraordinaire

Les articles 3 et 4, au titre des budgets annexes, sont adoptés sans scrutin.

La suite du débat est renvoyée à lundi 14 h.

La séance est levée à 20 h. 25.

AU SENAT

Le crédit aux petits commerçants et aux petits industriels

UN PROJET D'INDEMNITÉ AUX BANQUES DES REGIONS ENVAHIES
LA QUESTION DES LOYERS

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. L. Bourgeois.

LE CREDIT AU PETIT COMMERCE ET A LA PETITE INDUSTRIE

M. Brard pose à M. Isaac, ministre du Commerce, qui accepte d'y répondre, une question sur le crédit au petit commerce et à la petite industrie.

M. Isaac, ministre du Commerce, dit que en moins de 2 ans, il s'est créé 67 banques populaires, 30 environ sont en formation. Les avances atteignent près de 12 millions.

POUR LES ORPHELINS DE L'EXPLORATEUR GENTIL

Le Sénat adopte le projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour objet d'accorder à chacun des orphelins de l'explorateur Gentil, à titre de récompense nationale, une pension annuelle de 2.000 fr.

UN PROJET D'INDEMNITÉ DE 15 MILLIONS AUX BANQUES DES REGIONS DEVASTÉES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant au règlement des sommes demeurées impayées, par application des décrets relatifs à la prorogation des échéances, en ce qui concerne les débiteurs qui sont ou ont été mobilisés, ainsi que les débiteurs domiciliés dans les régions précédemment envahies, ou particulièrement atteintes par les hostilités.

M. Gouge, rapporteur, expose que le projet a pour objet de régler la situation créée par le régime des décrets moratoires. Il intéresse beaucoup de personnes, banquiers, créanciers et débiteurs.

Deux modifications importantes sont proposées par la commission, d'une part à l'égard des établissements de crédit des régions envahies, et de l'autre, à l'égard des sinistrés. C'est l'objet de l'art. 22. Il s'agit d'indemniser les établissements de crédit dont les pertes d'exploitation pendant la guerre ont entamé leur capital et leurs réserves, sans que le montant total dépasse 15 millions.

Le projet ne vise que les dettes commerciales.

M. Gouge, continuant son exposé, dit qu'une autre modification vise les sinistrés. Un délai de 5 ans leur est accordé pour la libération en principal et intérêts.

On passe à la discussion des articles. Un gros débat s'engage sur l'article 22 que le ministre du Commerce, au nom de son collègue des Finances, demande au Sénat de voter.

Combattu par M. Doumer, soutenu de nouveau par le représentant du gouvernement, l'article 22 est disjoint.

L'ensemble est adopté.

LA PROROGATION DES LOYERS

M. Morand dépose son rapport sur les loyers et en demande la discussion immédiate. Le texte proposé par la commission exclut du bénéfice de la loi les locataires ayant fait des bénéfices de guerre, les locataires célibataires, les locataires ayant plusieurs logements et les étrangers ne s'étant pas engagés pendant la guerre dans les armées françaises. Il édicte diverses autres dispositions et établit notamment une augmentation forfaitaire de 30 p.c. du prix du loyer qui devra être acceptée par le locataire s'il veut voir les effets de son bail prorogés jusqu'au 30 juin 1921. Il maintient l'obligation pour l'Etat d'abandonner, avant le 1er juillet 1921, les appartements qu'il occupe dans les maisons particulières et édicte comme sanction la résiliation de plein droit des baux passés par l'Etat dans ces conditions.

Enfin, le texte déclare qu'on ne pourra poursuivre les propriétaires pour spéculation illicite, lorsque la majoration du prix du loyer ne dépassera pas 40 p.c., sans d'ailleurs, qu'une majoration supérieure constitue le délit ipso facto.

Le projet a été voté sans modification importante.

Séance levée à 18 h. 50.

D'Annunzio déclare la guerre à l'Italie

Fiume, 24 décembre. — En réponse à la proclamation du blocus de la part du général Caviglia, la régence de Fiume a publié une affiche annonçant l'état de guerre, à partir du 21, à minuit.

Les communications télégraphiques et téléphoniques ont été interrompues et le chemin de fer qui relie Mattuglie avec la ville a été coupé.

D'Annunzio a publié un manifeste dans lequel il dit que le moment d'agir est arrivé et encourage la population à la résistance.

LA QUESTION DU COMBUSTIBLE

LA BAISSE DU CHARBON ne se produirait que dans trois mois

Paris, 24 décembre. — Suivant les dernières dispositions prises par le ministre des Travaux publics, la houille d'importation destinée aux foyers domestiques est tarifiée 150 fr. la tonne prise, soit sur le carreau des mines, soit sur wagons dans les ports d'arrivage.

Le consommateur aura à payer en surplus les frais de transport, de manutention et de vente. La diminution sera très importante par rapport aux prix actuels.

A ce sujet, une personnalité autorisée a fait les déclarations suivantes :

« Les effets de la baisse ne peuvent être immédiats. Ils ne se feront sentir que dans un délai d'environ trois mois, et encore à la condition que la liberté ne soit pas rendue au commerce avant avril. »

L'ÉRUPTION D'UN VOLCAN DANS L'ILE NIPPON

Villages recouverts de cendres. — Incendies de forêts. — Une coulée de lave détruit un village. — Nombreuses victimes

New-York, 24 décembre. — Un câblogramme expédié de Tokio annonce que le volcan Azama-Yama, dans l'île Nippon, est entré subitement en activité.

L'éruption, qui est l'une des plus fortes qu'on ait jamais constatées, a été précédée par d'épais nuages de cendres qui ont littéralement recouvert des villages entiers. Des flammes immenses, accompagnées d'une épaisse fumée, ont été aperçues ensuite. Sur divers points, notamment aux environs de Karnizawa, des étincelles ont provoqué de violents incendies de forêts. L'un des villages qui se trouvait au pied du volcan, a été détruit complètement par une coulée de lave.

L'éruption était accompagnée de violentes secousses sismiques qui ont été ressenties dans divers autres districts. On ignore encore le nombre des victimes, mais on croit qu'il sera très élevé.